

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N°2024/188

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES DU GAUDISSARD – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX EIFFAGE TP

Date de convocation : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **5**

Résultat du vote :

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

ABSENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence et **MATTERA** Wendy.
M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES DU GAUDISSARD – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX EIFFAGE TP

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a entrepris la reconstruction des berges de protection du torrent du Gaudissard durant l'automne 2024. Ces travaux portent sur les 4 secteurs les plus fortement dégradés.

A la suite des intempéries de cet automne durant l'exécution du marché, deux nouveaux secteurs ont subi d'importants dégâts, l'un en aval immédiat du 1^{er} secteur en travaux (1 bis) et le second (2 bis) en amont du deuxième secteur de travaux. L'effondrement des protections de berge du secteur 1 bis fragilise grandement les travaux effectués sur le secteur 1 juste en amont. Quant au 2 bis, une partie de la route a été totalement emportée laissant un unique passage très étroit et grandement fragilisé.

Dans la mesure où le montant du marché de travaux, égal à 185 994.00 € TTC, est inférieur au montant prévisionnel éligible à la subvention du Fonds Vert, à savoir 220 950 € HT, et où les deux premiers secteurs après travaux présentent une moins-value de 7 824.70 € TTC, il est proposé de réaliser les aménagement supplémentaires (secteurs 1 bis & 2 bis représentant respectivement 10 ml et 8 ml d'aménagement.) dont le montant s'élève à 23 185.52 € HT.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux.

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2023/66 du 06 avril 2023 relative à la remise en état des protections du torrent du Gaudissard et de la demande de financement au titre du Fonds Vert ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°2023-338-001 du 04 décembre 2023 relatif à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) octroyant une subvention de 176 760 € HT à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon pour une dépense subventionnable de 220 950 € H.T. ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° 2024-285-003 du 11 octobre 2024 portant autorisation environnementale de réalisation des travaux de protection des berges du torrent du Gaudissard ;

CONSIDERANT que les travaux engagés cet automne ne suffisent pas à garantir la pérennité des aménagements réalisés et qu'il convient de procéder à la remise en état des deux nouveaux secteurs endommagés afin de limiter l'impact torrentiel sur les nouvelles réalisations ;

VU l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président en charge du pôle Environnement.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise EIFFAGE TP et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente, Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :